

**« La place de l'Etat, des Collectivités et Institutions
territoriales dans la politique du tourisme »**

par Jean LAUNAY,

Député du Lot

Membre du Conseil National du Tourisme

Rapport présenté :

**Le 17 octobre 2001 aux Assises Nationales du Tourisme
Atelier n°2 : Partage des compétences au profit des territoires**

**Le 28 novembre 2001 devant la Section des Institutions
territoriales du C.N.T.**

La France n'est pas une puissance moyenne !... et encore moins en matière de tourisme.

Qu'elle soit la première destination, la deuxième, ... ou plus, n'a d'ailleurs à mon sens aucune importance.

Car d'un point de vue statistique, nous devrions légitimement nous interroger sur nos modes de comptabilisation des fréquentations, sur notre observation...demain l'Espagne, après-demain la Chine seront au plan mondial des destinations plus fréquentées que la France.

Pour autant, nous ne devons pas rentrer dans le rang ; et nous devons réfléchir ensemble sur les moyens d'organisation dans les 20 ans à venir, travailler pour que le partage des compétences se fasse au profit des territoires.

I – Un diagnostic sur le fonctionnement institutionnel du tourisme doit s'appuyer sur l'observation objective du passé et du présent

■ La transversalité du tourisme l'a tenu à l'écart des débats des premières lois de décentralisation : les lois des 6 février 1992 et 12 juillet 1999, relatives à l'administration territoriale et à la réforme de la coopération intercommunale, définissent des compétences (obligatoires, facultatives, optionnelles) ; le tourisme n'est pas une compétence citée ; or, il peut s'inscrire dans la compétence "développement économique" ou "aménagement de l'espace".

■ Les discussions parlementaires récentes, pour ce qui concerne le tourisme, sur les textes "Corse" (loi "littoral" remise en question) ou "démocratie de proximité" (amendement Giscard en première lecture ; conclusions récentes de la Commission mixte paritaire) peuvent susciter interrogations. Sans porter le débat sur la légitimité des questions ouvertes, comment ne pas s'interroger sur le risque d'atteintes à la cohérence d'une politique touristique globale et durable qui reste encore à mettre en place ?

■ Le tourisme souffre depuis longtemps de textes généraux trop disparates et encore parfois incomplets : lisibilité du dispositif "taxe de séjour", classement des stations. La répartition des compétences entre CDT et CRT n'est pas assez distinctement marquée.

■ Les orientations de la nouvelle politique d'aménagement durable du territoire, même si elles mettent l'accent sur le tourisme social, ne donnent pas le cadre d'un véritable projet de la Nation en matière de tourisme ; l'échelle du "Pays Voynet" n'est pas systématiquement pertinente face aux différentes

problématiques de notoriété, de promotion, de cohérence des aménagements et même de structuration de certaines offres...

■ Les évolutions en matière de décentralisation n'affichent pas encore la logique d'organisation nécessaire au tourisme, avec des risques multiples : érosion de l'échelon départemental qui dispose globalement d'un important capital image, éclatement des procédures de labellisation et d'agrément qui va nuire à la lisibilité de l'offre, régression des moyens consacrés à la promotion de la destination France...

■ De la même façon, le rapport Mauroy sur la 2^{ème} phase de la décentralisation, le texte LOADT n'évoquent pas ou peu le tourisme et la mise en place des politiques touristiques (pas de schémas de services). Pour autant, le nécessaire partage des compétences est une réalité qui montre bien que, dans le domaine du tourisme, il y a eu anticipation sur le débat récurrent de la décentralisation.

■ L'éclatement entre plusieurs Ministères des moyens consacrés par l'Etat au tourisme ne cache pas divers manques ni la nécessité, notamment, de renforcer les DRT...

■ Le fait que l'Union Européenne ne se soit pas encore dotée de politique touristique vient s'ajouter à ces déficits.

II – Objectifs

A/ Envisager l'avenir du tourisme en France dans les 20-30 prochaines années...

Il importe d'encourager les pratiques d'un tourisme inséré de manière plus harmonieuse dans le territoire. Il est donc nécessaire de faire le choix politique du tourisme durable, intégrant de fortes exigences environnementales couplées à une acceptation sociale incontestable. Seul un tourisme durable permettra à la France de poursuivre une croissance maîtrisée de la fréquentation touristique du pays. Cela signifie un tourisme de qualité, organisé, orienté politiquement, dont la notoriété sera à la fois nationale et internationale.

La France doit poursuivre ses efforts par l'adoption d'une charte française du tourisme éthique, la mise en place et la promotion du label "Tourisme et handicap", la lutte contre les exploitations touristiques de type sexuel ou relatives au travail des enfants, la professionnalisation des acteurs (formation) et la sensibilisation de l'ensemble des Français à l'accueil touristique et à son impact économique pour le pays (cf. rapport « Image France » Maison de la France).

B/ ... suppose une amélioration de l'organisation du tourisme.

L'aménagement durable du territoire, le droit aux vacances pour tous, la poursuite de la décentralisation sont autant d'objectifs qui imposent à l'Etat de clarifier son projet en matière de tourisme, autour de trois enjeux :

■ renforcer la notoriété de la première destination touristique mondiale : le soutien à une promotion active reste indispensable ; il ne prendra sa complète ampleur que s'il est basé, d'une part, sur une observation maîtrisée de la réalité des flux touristiques et sur une exploitation méthodique des agrégats nationaux.

■ améliorer la lisibilité de l'offre en évitant la multiplication de labels, en renforçant les contrôles d'agrément. L'Etat doit être le garant de l'homogénéité économique du secteur. Les normes, les classements sont pleinement de sa compétence, avec la nécessaire conservation des gammes, tout en haussant leurs qualités respectives ;

■ harmoniser la répartition de l'offre sur des échelles de territoires adaptées aux logiques d'images et de produits, dans le cadre d'une démarche de développement durable.

La régulation de l'offre est en effet une responsabilité capitale de l'Etat, s'il a pleinement conscience de son rôle dans la mise en valeur de l'économie touristique.

III – Propositions

A/ Les nouveaux territoires de projet doivent pleinement prendre en compte le tourisme rural

1 - Les Pays et agglomérations vont assurément permettre de rénover la politique d'aménagement du territoire en s'affirmant comme nouveau cadre de stratégie, et le tourisme trouvera sa place dans cette vision du développement. Même si les conclusions du rapport Figuerau-Boullot sur les pays touristiques doivent être rapidement actées, il semble qu'il puisse y avoir dès à présent adéquation entre les Pays au sens de la LOADT et les pays d'accueil touristique ; le réseau des P.A.T , aujourd'hui territorialisé de façon inégale, doit s'étoffer dans l'avenir et orienter les acteurs qu'il fédèrera vers plus de prospective.

2 - Mais d'autres types de territoires restent pertinents en matière de tourisme, justifiant le développement d'autres modes de contractualisation :

Les « **établissements publics territoriaux de bassin** » constituent bien une de ces échelles de pertinence pour le développement touristique, comme pour l'aménagement au sens large.

La notoriété d'une rivière comme la Dordogne permet aisément de situer cet enjeu. La réhabilitation de la navigation sur le Lot constitue, pour sa part, un des exemples les plus significatifs de la dynamique d'aménagement du territoire que peut impulser la création d'un produit touristique : la structuration de ce produit comme la dynamique engendrée n'auront pu voir le jour sans une contractualisation à l'échelle de l'ensemble du territoire concerné, au-delà des limites départementales et régionales, au-delà aussi des limites de pays en cours de constitution tout au long de cet axe fluvial. Seule cette contractualisation garantit aujourd'hui la cohérence du produit, au moment où la grande majorité des financements intervenant dans l'aménagement touristique (CPER, FEDER...) sont déjà conditionnés par une entrée "pays".

En matière de **politique du littoral**, les dispositions prises dans le cadre du CIADT de Limoges du 9 juillet 2001 ne constituent pas une recentralisation mais l'affirmation de la nécessité d'un chef d'orchestre qui prenne en compte la diversité et la segmentation des littoraux ainsi que le besoin de réorganiser l'offre. Les missions « littoral » constituent donc des missions de développement constituées de petites cellules d'experts mises à disposition par les services de l'Etat, de la Région, de la Datar ; elles ne sont pas dans l'esprit des missions passées qui étaient plus portées sur l'aménagement. A ce titre, une différenciation dans l'appellation et une clarification très nette de ces « missions » me semblerait utile.

3 - Les départements ont bâti quant à eux des stratégies de développement touristique qui resteront souvent incontournables :

En matière de promotion particulièrement, tout découpage artificiel des compétences est voué à l'échec : l'adaptation aux réalités des différents marchés reste la seule règle ; et l'impact du Département s'affirmera bien souvent plus fort qu'une image régionale ou territoriale restant à construire.

Dans ce contexte, le Comité départemental du Tourisme doit être un laboratoire capable d'adapter son territoire d'action aux relations interdépartementales s'avérant les plus pertinentes (exemple du territoire « Rhône Côté Sud » alliant l'Ardèche, la Drôme, le Gard et le Vaucluse).

Le niveau départemental reste bien adapté à la vision transversale qu'implique une véritable stratégie marketing de la demande : disposer d'une bonne connaissance de la demande pour proposer une offre adaptée.

4 - La Conférence permanente du tourisme rural

Pour le tourisme national, la CPTR doit jouer le même rôle de promotion que Maison de la France vers l'étranger. Communiquer, structurer et orienter les pratiques touristiques, notamment vers les espaces actuellement peu fréquentés (en devenir), et vers ceux déjà fréquentés (littoral, montagne), mais connaissant des situations de friche et d'abandon du tourisme international, donc à réorienter. Cette organisation permettrait d'accompagner les missions mises en place par le CIAT de Limoges.

Il faut surtout que cette nouvelle organisation devienne un lieu d'échanges pour les professionnels au-delà des clivages sectoriels et des fédérations.

La CPTR doit s'inscrire pleinement dans les démarches de valorisation d'espaces ruraux et/ou péri-urbains (petites agglomérations) dont les projets de développement sont faibles. Nous rejoindrions ainsi les travaux de l'Union Européenne sur les « espaces de faible densité » sur lesquels il est proposé une territorialisation des politiques publiques.

En associant pleinement les professionnels à la CPTR, notamment pour en définir les conditions d'élaboration, de validation et de mise en œuvre, la France pourrait -devrait- être le porte-parole déterminé de l'émergence d'un tourisme durable et éthique.

Expression d'un travail commun entre la DATAR, les Ministères du Tourisme et de l'Agriculture, la C.P.T.R. doit être le socle de politiques plus transversales menées avec les grandes fédérations telles que la FNCDT, les Logis de France, les Gîtes de France, la Fédération Nationale de la Randonnée Pédestre et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

5- L'Europe

Le renforcement des compétences de l'Europe en matière de politique touristique doit s'inscrire dans l'affirmation du principe de subsidiarité.

A ce titre, le Comité des Régions pourrait, dans l'hypothèse du renforcement souhaitable de ses compétences, assurer la cohérence des politiques du tourisme.

Il le ferait, à mon sens, mieux que la Commission, car la dispersion et la concurrence des directions générales de la Commission pourraient nuire plus qu'avantager le développement européen d'un tourisme durable.

Dans ce cadre, la France pourrait proposer l'adoption rapide d'une démarche de validation du Code mondial d'éthique du tourisme au plan européen, avant l'intervention d'une éventuelle déclaration commune des 15 ministres en charge du tourisme.

Enfin, dans la perspective de l'élargissement européen aux pays de l'Est, les valeurs du tourisme durable,

- ◆ facteur de paix,
- ◆ épanouissement des populations locales,
- ◆ protection des espaces sensibles,

pourraient également faire l'objet d'une initiative similaire de la France auprès du Conseil de l'Europe, notamment dans la perspective des intéressants travaux développés par le groupe de spécialistes tourisme/environnement. Sous forme de législation supplémentaire, coordonnant mieux les politiques touristiques dans le domaine de l'observation économique et de la promotion, l'Europe peut promouvoir le développement durable du tourisme sur son propre territoire et dans des actions de coopération non seulement avec les pays entrants mais aussi avec les pays qui attendent notre solidarité.

B/ La réaffirmation des missions de base de l'Etat...

1- ...doit impliquer le renforcement de son rôle

■ Renforcement et élargissement des politiques de classement (chambre d'hôtes...) et de labellisation, des moyens de contrôles, des outils de mise en valeur normalisés (négociation de la réglementation "signalisation d'information locale"...):

- ◆ vérifier et organiser la lisibilité extérieure du tourisme : label, logo, charte graphique ; soit tout ce qui relève de la communication institutionnelle qui doit servir le tourisme durable ;
- ◆ favoriser une harmonisation des classements au niveau européen

■ **L'Administration du tourisme devrait être essentiellement une administration de mission ...**

Le travail de réflexion et de prospective est mené à la fois par l'Inspection Générale du Tourisme (structure légère !) et par le Conseil National du

Tourisme (formé en ateliers quasi permanents). Il faut renforcer cette position car elle correspond à la transversalité du tourisme, aujourd'hui, elle ne l'est pas suffisamment concernant :

- ◆ la formation des personnels,
- ◆ la structure de la direction du tourisme :
 - Elle est trop faible par rapport à ce qu'elle porte et devrait constituer au niveau central un véritable pôle d'intelligence touristique pour pouvoir discuter d'égal à égal avec d'autres directions de Ministères tels que Finances, Intérieur et Coopération.
- ◆ les moyens :
 - L'Etat doit savoir ce que représentent les masses financières du tourisme ; les moyens dévolus aujourd'hui à la mesure statistique ne sont pas à la mesure de l'importance économique du secteur. Il est nécessaire de rendre intelligible le tourisme pour accompagner les processus de décision.
- ◆ les procédures,

■ ... accompagnée par Maison de France...

Groupement d'intérêt économique, Maison de la France permet la concentration des efforts pour les opérations commerciales de promotion de la destination France mais devrait avoir moins de dépendance vis à vis des ressources procurées par les Régions. En poursuivant les recherches de partenariats, son rôle de concertation au plan national avec les instances professionnelles doit permettre de développer des stratégies de marques pour être en mesure de négocier avec les distributeurs.

■ ... par l'AFIT...

Groupement d'intérêt public créé en 1993, le rôle de l'agence d'ingénierie est d'agir sur la constitution de l'offre.

■ et par l'Observatoire du Tourisme

Erigé en association loi 1901 en 1991, il a pour vocation de créer les partenariats sur la récolte du renseignement et d'être la structure vendeuse des informations tirées de l'exploitation des statistiques du tourisme. Les trois grandes enquêtes nationales annuelles (enquête aux frontières, enquête hôtelière, panel de 20 000 français) ne suffisent pas sur le terrain car on ne connaît rien de certains secteurs : si les données

concernant la fréquentation des résidences de tourisme, des villages de vacances, de meublés existent, le lien avec les professionnels n'est pas organisé pour collecter ces renseignements.

2- ...tout en poursuivant la décentralisation, de façon à redéfinir plus clairement les répartitions institutionnelles déjà actées.

En effet, le tourisme est déjà bien décentralisé, et il s'agit bien plus de préciser les compétences de chacun que d'engager véritablement une 2^{ème} phase de décentralisation. Nous devons ensemble lutter contre notre tendance à l'émiettement "gaulois".

■ **Les CRT doivent s'affirmer comme des lieux de cohérence de la politique marketing et promotion** ; c'est d'autant plus nécessaire que l'addition de 22 politiques régionales ne fait pas une politique nationale.

Si le travail sur l'image touristique de la France semble pertinent au niveau des CRT du fait de l'image touristique forte de certaines régions (Bretagne), force est de constater que les salons étrangers sont quelquefois plus fréquentés par les départements, éventuellement regroupés, que par les régions elles-mêmes. Le renforcement des liens entre les régions et leurs CRT doit permettre la mise en place de véritables stratégies de développement touristique ; les contrats de plan Etat/Région devraient intégrer de véritables schémas régionaux d'aménagement touristiques.

Les CRT doivent résister à la tentation de toucher à l'offre car ils doivent assurer le travail avec le concours des différents CDT, dans les salons nationaux ou internationaux (les CDT, s'ils sont présents, doivent l'être sur les stands des CRT).

■ **Ce sont les CDT qui doivent constituer l'offre par**

- ◆ l'aide à la constitution de produits
- ◆ la mise en place des soutiens aux acteurs qui développent l'offre sur les territoires départementaux
- ◆ la qualification de l'offre.

■ **Les OTSI**

Le maillage des OTSI sur le territoire national constitue une véritable force de vente et d'accueil au profit des économies locales et des territoires. L'apport du bénévolat a été et reste primordial dans leur animation ; s'occuper de tâches aussi variées que le fleurissement, le recensement et le classement des

hébergement participe de la volonté affirmée de la mise en valeur du pays tout entier.

Le développement de l'intercommunalité -quelle que soit la forme prise- doit être pris en compte par les OTSI pour leur adaptation et leur regroupement soit sous forme conventionnelle, soit dans une logique institutionnelle.

La prise en compte du tourisme durable passe par une capacité à se fédérer ; les compétences locales, intercommunales se mettent progressivement en place dans des offices de tourisme de pôle, d'agglomération ou de pays, le passage au statut d'E.P.I.C. permettra d'allier des budgets, de trouver le niveau de regroupement pertinent pour démultiplier les effets de l'initiative locale en termes d'accueil et d'information touristique.

C/ La clarification des textes en cours (Code du tourisme - Rapport Jean-Luc Michaud ; taxe de séjour - Rapport Michel Bouvard) ou qui reste à mener (statuts des CDT/CRT)...

Il conviendrait de s'interroger sur leurs statuts afin de les conforter en les modifiant ; en effet, les limites du statut d'association sont déjà trouvées (gestion de fait) et il convient d'ouvrir l'éventail des possibilités statutaires pour ces organismes.

1- ...ne doit pas empêcher de se poser la question du renforcement des moyens...

◆ renforcement des DRT :

- Le DRT pourrait voir ses capacités intervention renforcées grâce aux services des DIREN, lesquelles répondent aussi à la définition d'administration de mission, non dotées de pouvoir de police.
- Les DIREN, DRAC et DRT pourraient se positionner au niveau des financements européens et contrats de plan (échelle régionale). Ainsi, en identifiant d'abord les moyens à déconcentrer, il est possible de préparer un basculement de ces hommes/femmes-ressources des différents ministères et de les faire travailler au sein du réseau animé par les DRT.
- Constatant les rapports étroits entre les métiers du tourisme, les artisans d'art et les métiers de bouche, pourquoi ne pas envisager également des économies de moyens avec les directions régionales du commerce et de l'artisanat ?

- ◆ Maison de France : avoir moins de dépendance vis à vis des ressources procurées par les Régions, affirmer le rôle de concertation au niveau national avec les instances professionnelles.

2- ...de leur rationalisation...

La double caractéristique du Ministère du Tourisme, ministère d'aval et marqué par l'interdisciplinarité, nous amène à nous poser la question de ses relations avec de nombreux secteurs ministériels (Equipement, Jeunesse et Sports...) mais particulièrement à poser comme indispensables :

■ L'amélioration de la relation tourisme-environnement :

Déjà la convention signée à La Rochelle en 1991-1992 entre Brice Lalonde et Jean-Michel Baylet tendait à renforcer institutionnellement la liaison tourisme-environnement.

Il est possible d'envisager le renforcement des compétences des DIREN dans le domaine du tourisme (au moins du tourisme de nature ou du tourisme des espaces ruraux – espaces de faible densité) car elles ont une bonne connaissance des capacités d'accueil et des réglementations des sites naturels.

■ L'amélioration de la relation tourisme-agriculture :

La théorie du tourisme à tout va comme support du développement local atteint vite ses limites ; mais la dynamique sociale et spatiale créée à partir de quelques projets d'acteurs locaux n'est pas due aux seuls agriculteurs. Le tourisme rural a été trop souvent théorisé, y compris par les services du Ministère de l'agriculture au seul prétexte de la diversification des activités et des revenus.

"Cantonner le tourisme à une fonction d'AT en limite considérablement l'approche, tenir un discours systématique sur le développement local en atténuant d'emblée la portée. Le développement touristique ne peut s'inscrire qu'au sein d'un processus de développement local... Mais singulièrement, il peut offrir la meilleure opportunité d'engendrer ce processus de développement local" (Mamy-J.F 1995. Le développement local par le tourisme rural ; enjeux et conditions).

■ L'amélioration de la relation tourisme-culture :

Dans la politique muséographique, le visiteur-client est rarement au centre du dispositif ; dans la mise en place d'un musée, le cahier des charges a souvent un caractère essentiellement scientifique et l'interlocuteur tourisme (?) est rarement associé pour ce qui concerne l'accès des cars, le stationnement, l'accueil et les traductions.

Le choix des investisseurs et des décideurs locaux est d'aller vers des parcs à thèmes ; sur l'exemple du patrimoine maritime, on laisse seules les collectivités locales et on assiste à une multiplication des aquariums qui risquent de se tuer l'un l'autre !

D'autres choix (mieux présenter les monuments, mettre en valeur des collections, mettre les sites en réseau, prendre en compte le patrimoine naturel et/ou culturel) positionneraient l'action de l'Etat sur la voie du tourisme durable.

3- ...pour déboucher sur la création d'un Ministère autonome rattaché au Premier Ministre qui s'impose à l'évidence, permettant d'affirmer la volonté de l'Etat de prendre en compte le caractère éminemment transversal du tourisme, son impact économique, son impact sur l'emploi, son impact sur l'Aménagement du Territoire.

Comment faire travailler ensemble des acteurs aujourd'hui centrés sur leur mission ? A quel moment peut apparaître dans le système institutionnel la vision de l'Etat avec un réel besoin de mise en perspectives ?

Voilà les questions de fond auxquelles ma contribution tente d'apporter quelques éléments de réponse.

Le secteur du tourisme a largement anticipé sur le débat récurrent de la décentralisation : j'ai rappelé le nécessaire partage des compétences et la recherche de la poursuite d'une organisation décentralisée. Mais certaines responsabilités d'Etat ne peuvent être déléguées au risque, n'ayant plus de structure politique disposant de moyens administratifs, de ne plus être capables d'orienter les choix à long terme d'un des principaux secteurs économiques de la Nation.

ANNEXES

- 1 – Lettre de mission
- 2 – Liste des personnalités rencontrées ou consultées
(juillet 2001/janvier 2002)
- 3 – Bibliographie

MISSION TOURISME

LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES OU CONSULTEES (JUILLET 2001 – JANVIER 2002)

- ⇒ M. Jean-Benoît ALBERTINI
S.G.A.R. Midi-Pyrénées
- ⇒ M. Christophe BONIN
Directeur du C.D.T. du Lot
- ⇒ M. Yvon BONNOT
Maire de Perros-Guirec, Président du C.R.T. Bretagne. Président F.N.C.R.T.
- ⇒ M. Augustin BONREPAUX
Député de l'Ariège. Président de l'A.F.I.T.
- ⇒ M. Frédéric BOUIN
Docteur en droit public, Chercheur au C.R.I.D.E.A.U – Université de Limoges
- ⇒ M. Michel BOULLOT
Chargé de Mission au Conseil Général des Ponts et Chaussées
- ⇒ M. Joël BOURQUE
Chef de Bureau des Affaires juridiques du contentieux et des Affaires communautaires
à la Direction du Tourisme
- ⇒ M. Michel BOUVARD
Député de Savoie
- ⇒ Mme Yolande BOYER
Sénatrice du Finistère. Vice-Présidente de la Fédération Nationale des Pays d'Accueil
touristiques
- ⇒ M. Gérard BREMONT
Président de « Maison de la France ». Président de « Pierre et Vacances »
- ⇒ M. Bernard CHARLES
Député du Lot. Président du C.D.T. du Lot

- ⇒ M. Michel CLAUDE
Directeur de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative
- ⇒ Mme Patricia CORREZE-LENEE
Secrétaire Générale de la Conférence Permanente du Tourisme Rural
- ⇒ M. Léonce DEPREZ
Député du Pas-de-Calais
- ⇒ M. Yves DURUFLE
Conseiller Technique chargé de l'Aménagement du territoire –
Cabinet du Premier Ministre
- ⇒ M. Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde
Président de la Fédération des Pays d'Accueil Touristiques
- ⇒ M. Bruno FARENIAUX
Directeur du Tourisme
- ⇒ M. Yannick FASSERT
Vice-Président de la Conférence Permanente du Tourisme Rural
- ⇒ Mme Micheline FIGUEREAU
Chef de l'Inspection Générale du Tourisme
- ⇒ Mme Hélène JACQUET-MONTSARRAT
Chargée de Mission (DATAR)
- ⇒ M. Bernard JOLY
Sénateur de Haute-Saône - Président F.N.C.D.T. et F.N.S.R.L.A.
- ⇒ Mme Chantal JOURDAN
Préfète du Lot
- ⇒ Mme Brigitte LE QUESNE
Chef du Bureau de la diversification et de l'insertion économique - Direction de
l'Espace rural - Ministère de l'Agriculture.
- ⇒ M. Jean MATHIS
Directeur Régional du Tourisme Midi-Pyrénées
- ⇒ M. Jean-Luc MICHAUD
Inspecteur Général du Tourisme
- ⇒ M. Philippe MOISSET
Ancien Directeur de l'A.F.I.T.

- ⇒ M. Alain MONFERRAND
Directeur de l'Observatoire National du Tourisme

- ⇒ Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT
Députée de la Haute-Vienne

- ⇒ M. Michel RADELET
Secrétaire Général du Conseil National du Tourisme

- ⇒ M. Georges RIBIERE
Directeur de Cabinet de la Secrétaire d'Etat au Tourisme

- ⇒ M. Gérard RUIZ
Conseiller Technique de la Secrétaire d'Etat au Tourisme.
Inspecteur Général Adjoint du Tourisme

- ⇒ M. François SANCON
Directeur Service Tourisme, Environnement, Aménagement - Conseil Général du Lot

- ⇒ M. Pierre STEINLEIN
Ingénieur Général du Génie Rural - Conseil Général du G.R.E.F.

- ⇒ M. Christophe TERRIER
Chef du Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des
statistiques - Direction du Tourisme

BIBLIOGRAPHIE

- ⇒ Rapport au Premier Ministre : « Pour une politique globale et cohérente du littoral en France » (Yvon Bonnot ; La Documentation française - Novembre 1995)
- ⇒ Revue géographique alpine n°3/1998 ; « Tourisme en espace rural : Le territoire à l'épreuve » (Pierre Vitte)
- ⇒ Rapport sur les communes touristiques (Janvier 1999) (Ministère de l'Intérieur ; D.G.C.L.)
- ⇒ Notes et études documentaires - sept. 1999 « Tourisme et patrimoine en France et en Europe » (Valéry Patin)
- ⇒ « La taxe de séjour : une ressource nécessaire, une loi inapplicable » Commission des Finances - Assemblée Nationale. Michel Bouvard (Juillet 2001)
- ⇒ « Contribution au développement durable du tourisme : faciliter l'organisation solidaire des acteurs du tourisme » Rapport FiguerEAU-Boullot (Juillet 2001) - Inspection Générale du Tourisme
- ⇒ « Politiques locales de tourisme et environnement ». Rapport au C.N.T. ; 28.11.2001 - Daniel Yon, Xuan Thao Do Khac
- ⇒ « Réinventer les vacances ; la nouvelle galaxie du tourisme » La Documentation française, Avril 1998, Jean Viard